

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de cesser l'activité de la société et prononce sa dissolution au 30/06/2024,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale désigne MR GUERREIRO Sergio président de la société et demeurant 23 RUE DE VILLEBOIS MAREUIL 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES comme liquidateur amiable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de désigner le siège social situé 23 RUE DE VILLEBOIS MAREUIL 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES comme lieu de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès – verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés

MR GUERREIRO Sergio,

